

Thomas
Müntzer

Prophète d'une réforme révolutionnaire



Douze articles
Lettre aux mineurs

PDF



INFORMATIONS SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

PDF

Ce PDF a été réalisé par Voix rouges.

Voix rouges est un site internet cherchant à promouvoir le socialisme religieux par la numérisation et le partage de textes et d'œuvres littéraires.

<https://voix-rouges.org/>

Licences des introductions et textes

Toutes les introductions et notes explicatives sont de Voix rouges et sont sous licence CC-BY-NC-SA 4.0 ; quant aux textes cités, ils sont sous copyright, voir les références où les éditions sources utilisées sont indiquées.

Illustration de couverture

Timbre est-allemand de 110 pfennigs, sorti le 21 mars 1989.

Auteur : Schmidt (?) / Licence : incertaine.

But du PDF

Par ce PDF, nous cherchons à fournir une (trop) brève introduction à la pensée et la personne de Thomas Müntzer. D'autres productions seront faites pour parfaire la connaissance de ce personnage qui représente l'aile gauche de la réforme protestante et une inspiration pour tous les révolutionnaires et chrétiens révoltés d'extrême-gauche d'aujourd'hui.

Remerciements

Nous remercions Loann qui nous a contacté sur Instagram et nous a donné l'idée de réaliser ce bref PDF.

Qui est Thomas Müntzer ?

« Contrairement à beaucoup de ses contemporains, Müntzer ne s'en est pas pris seulement à des abus. Si l'on met à part sa période « réformiste » [...] la théorie et la pratique correspondante mettent en cause, sur la base d'un christianisme absolu, les fondements d'un système, qui est aussi bien le féodalisme que le capitalisme financier commençant.

Müntzer fut-il pour autant un ancêtre du communisme ? Cela est douteux. Dans aucun de ses textes il ne parle de la communauté des biens, et l'on sait ce qu'il convient de penser de la formule « *Omnia sunt communia* » des *Aveux et abjuration* [obtenus sous la torture, note de Voix rouges]. On pourra objecter que l'absolu [de son projet politique] impliquait socialement la fin de toutes les aliénations et de tous les rapports de domination, donc une société égalitaire et sans classes. Mais c'eût été une sorte de démocratie théocratique fondée sur « l'ascétisme universel et le communisme grossier », comme le dit Marx du communisme primitif¹. »

Les douze articles des paysans de la Souabe

Les *Douze articles* sont les revendications « abouties » des paysans insurgés lors de la Guerre des paysans. Souvent reproduites elles permettent de démontrer la radicalité des vues des paysans insurgés, qui constituaient alors l'aile gauche de la réforme protestante.

Ces thèses sont généralement reconnues comme n'étant pas de la main de Thomas Müntzer, bien qu'elles semblent influencées par sa pensée ou ses partisans. C'est ce que signale déjà Friedrich Engels dans son livre *La Guerre des paysans en Allemagne*^{2,3}, où il utilise essentiellement comme source l'ouvrage de Zimmermann, *Allgemeine Geschichte des großen Bauernkrieges*. Maurice Pianzola les introduit comme une « discussions des idées de Thomas Münzer »⁴ – nous reproduisons par ailleurs la version des *Douze articles* proposée par Pianzola.

Signalons une incertitude nous concernant : les articles que nous reproduisons ci-dessous sont-ils les plus radicaux de cette époque ? En effet, s'ils sont bien les douze articles qui sont le plus souvent donnés, Joël

1 Joël Lefebvre, Introduction in *Thomas Müntzer, 1490-1525 : christianisme et révolution : écrits théologiques et politiques*, Presses universitaires de Lyon, 2021, p. 70

2 Friedrich Engels, *La Guerre des paysans en Allemagne*, Éditions sociales, 2021, p. 120

3 Friedrich Engels, *op. cit.*, p. 159

4 Maurice Pianzola, *Thomas Münzer ou la guerre des paysans*, Éditions Héros-Limite, 2015, p. 175

Lefebvre, dans son introduction à *Thomas Müntzer, 1490-1525 : christianisme et révolution*, indique que les douze articles des paysans de la Forêt-Noire sont « plus radicaux que ceux de la Souabe »⁵ et considère ceux-ci – seulement ? – comme véritablement influencés par le camp de Müntzer. Pour le moment, nous n'avons pas eu accès à ces articles dans leur version « Forêt-Noire ».

Le texte ci-dessous provient de :

Douze articles in Maurice Pianzola, *Thomas Münzer ou la guerre des paysans*, Éditions Héros-Limite, 2015, pp. 175-184.

[175] Doléance et demande amiable de toute la réunion des paysans, avec leurs prières chrétiennes.

Le tout exposé très brièvement en douze articles principaux.

[177] Au lecteur chrétien, paix et grâce divine par le Christ !

Il y a aujourd'hui beaucoup d'antichrétiens qui prennent occasion des rassemblements de paysans pour blasphémer l'Évangile, disant : que ce sont là les fruits du nouvel Évangile, que personne n'obéisse plus, que chacun se soulève et se cabre, qu'on s'assemble et s'attroupe avec grande violence ; qu'on veuille réformer, chasser les autorités ecclésiastiques et séculières, peut-être même les égorger. À ces jugements pervers et impies, répondent les articles suivants.

D'abord, ils détournent l'opprobre dont on veut couvrir la parole de Dieu ; ensuite, ils disculpent chrétiennement les paysans du reproche de désobéissance et de rébellion.

L'Évangile n'est pas une cause de soulèvement ou de trouble ; c'est une parole qui annonce le Christ, le Messie qui nous était promis ; cette parole et la vie qu'elle enseigne ne sont qu'amour, paix, patience et union. Sachez aussi que tous ceux qui croient en ce Christ seront unis dans l'amour, la paix et la patience. Puisque les articles des paysans, comme on le verra plus clairement ensuite, ne sont pas dirigés à une autre intention que d'entendre l'Évangile, et de vivre en s'y conformant, comment les antichrétiens peuvent-ils nommer l'Évangile une cause de trouble et de désobéissance ? Si les antichrétiens et les ennemis de l'Évangile se dressent contre de telles demandes, ce n'est pas l'Évangile qui en est la cause, c'est le diable, le

5 Joël, Lefebvre, *op. cit.*, p. 67

mortel ennemi de l'Évangile, lequel, par l'incrédulité, a éveillé dans les siens l'espoir d'opprimer et d'effacer la parole de Dieu qui n'est que paix, amour et union.

[178] Il résulte clairement de là que les paysans qui, dans leurs articles, demandent un tel Évangile pour leur doctrine et pour leur vie, ne peuvent être appelés désobéissants ni rebelles. Si Dieu nous appelle et nous presse de vivre selon sa parole, s'il veut nous écouter, qui blâmera la volonté de Dieu, qui pourra s'attaquer à son jugement, et lutter contre ce qu'il lui plaît de faire ? Il a bien entendu les enfants d'Israël qui criaient vers lui, il les a délivrés de la main de Pharaon. Ne peut-il pas encore aujourd'hui sauver les siens ? Oui, il les sauvera, et bientôt ! Lis donc les articles suivants, lecteur chrétien ; lis-les avec soin, et juge.

Article premier

En premier lieu, c'est notre humble demande et prière à nous tous, c'est notre volonté unanime, que désormais nous ayons le pouvoir et le droit d'élire et choisir nous-mêmes un curé ; que nous ayons aussi le pouvoir de le déposer s'il se conduit comme il ne convient point. Le même curé choisi par nous doit nous prêcher clairement le saint Évangile, dans sa pureté, sans aucune addition de précepte ou de commandement humain. Car en nous annonçant toujours la véritable foi, on nous donne occasion de prier Dieu, de lui demander sa grâce, de former en nous cette même véritable foi et de l'y affermir. Si la grâce divine ne se forme point en nous, nous restons toujours chair et sang, et alors nous ne sommes rien de bon. On voit clairement dans l'Écriture que nous ne pouvons arriver à Dieu que par la véritable foi, et parvenir [179] à la béatitude que par sa miséricorde. Il nous faut donc nécessairement un tel guide et pasteur, ainsi qu'il est institué dans l'Écriture.

Article deuxième

En second lieu, puisque la dîme légitime (la grande dîme ou dîme du grain) est établie dans l'Ancien Testament, que le Nouveau a confirmé en tout, nous voulons payer la dîme légitime du grain, toutefois de la manière convenable : comme on doit la donner à Dieu par le truchement des siens, elle revient à un curé qui annonce clairement la parole de Dieu. Nous sommes désormais dans la volonté que les prud'hommes désignés par une commune reçoivent et rassemblent cette dîme ; qu'ils fournissent au curé élu par toute une commune de quoi l'entretenir lui et les siens suffisamment et convenablement après que la commune en aura connu, et ce qui restera, on doit en user pour soulager les pauvres qui se trouvent dans le même village. S'il restait encore

quelque chose, on doit le réserver pour les frais de guerre, si le malheur l'exige, afin de délivrer les pauvres gens de l'impôt établi jusqu'ici pour le paiement de ces frais. S'il est arrivé d'un autre côté, qu'un ou plusieurs villages dans le besoin aient vendu leur dîme, celui qui l'a acheté et qui le prouve, n'aura rien à redouter de nous. Nous nous arrangerons avec lui selon les circonstances, afin de l'indemniser au fur et à mesure que nous le pourrons. Mais quant à celui qui, au lieu d'avoir acquis la dîme d'un village par achat, se l'est appropriée de son propre chef, lui ou ses ancêtres, nous ne lui devons rien et nous ne lui donnerons rien. Cette [180] dîme sera employée comme il est dit ci-dessus. Pour ce qui est de la petite dîme (du bétail), nous ne l'acquitterons en aucune façon, car Dieu le Seigneur a créé les animaux pour être librement à l'usage de l'homme. Nous estimons que c'est une dîme illégitime, inventée par les hommes ; c'est pourquoi nous cesserons de la payer.

Article troisième

Pour le troisième, il a été d'usage jusqu'à présent de nous traiter en serfs. Honte et pitié ! Car le Christ nous a tous rachetés par son sang précieux, le pâtre aussi bien que le plus grand seigneur, sans exception. Nous sommes donc libres selon l'Écriture, et nous voulons l'être vraiment. Non pas que nous entendions par ce mot de liberté ne plus reconnaître aucune autorité, ce n'est pas là ce que Dieu nous enseigne : vous vivrez selon la loi et non dans la volonté de la licence charnelle. Vous aimerez Dieu votre Seigneur ; vous l'aimerez dans votre prochain, dans vos frères, et vous leur ferez ce que vous désirez qu'on vous fasse, selon la parole de Dieu dans l'Eucharistie. Nous vivons selon ces commandements. Montrez et prouvez que ces commandements enseignent de désobéir à l'autorité : nous devons non seulement nous humilier devant nos magistrats, mais devant chacun. Nous obéirons donc aux préposés élus par nous, selon les lois de Dieu, en tout ce qui leur est chrétiennement dû. Nous ne doutons pas non plus qu'en vrais et justes chrétiens vous ne nous affranchissiez du servage, à moins que vous ne nous prouviez par l'Évangile que nous sommes des serfs.

[181] Article quatrième

Pour le quatrième, il a été jusqu'ici défendu au paysan de prendre bête au buisson, poisson dans l'eau courante, oiseau dans l'air ; ce qui nous paraît injuste, égoïste, contraire à la fraternité des hommes et à la parole de Dieu. En certains endroits, on conserve le gibier à nos dépens et à nos dommages, et l'on nous force à voir de sang-froid ces bêtes privées de raison manger et

ravager ce que Dieu a bien voulu nous donner en échange de nos labeurs et de nos sueurs. Lorsque Dieu créa l'homme, il lui donna pouvoir sur toutes les bêtes, sur l'oiseau dans l'air aussi bien que sur le poisson dans les eaux. Si donc quelqu'un possède un étang dont il peut prouver l'achat, loin de nous l'idée d'employer la force pour lui ôter son bien. Il faudra, pour l'amour fraternel, avoir des égards chrétiens et s'arranger avec lui. Mais s'il ne peut prouver qu'il l'a acheté, il faudra que l'étang revienne à la commune.

Article cinquième

Pour le cinquième, voici nos doléances par rapport aux bois. Nos seigneurs se sont appropriés de leur propre chef toutes nos forêts et le paysan qui a besoin de bois est forcé de le payer le double de sa valeur. Nous sommes donc d'avis que toutes les forêts de nos seigneurs ecclésiastiques et séculiers n'ayant pas été régulièrement acquises doivent rentrer dans le domaine de la commune. Tout communier doit être libre d'y prendre le bois nécessaire au chauffage et à la construction de sa maison, mais au vu et au su de ceux que la commune a élus à cet effet, afin [182] d'éviter le déboisement des forêts. S'il n'existe pas d'autre bois que celui de forêts qui ont été achetées, on doit racheter celles-ci à l'amiable. Si l'un se les est appropriées par la violence et les a revendues, on s'arrangera avec le dernier acheteur, selon les circonstances, dans un esprit fraternel et selon les commandements de l'Écriture.

Article sixième

Pour le sixième, nous avons amèrement à nous plaindre des corvées qu'on nous impose chaque jour plus nombreuses et plus longues. Nous demandons qu'on nous traite avec plus de compréhension comme du temps de nos ancêtres, selon la parole de Dieu, et qu'on ne nous accable plus si durement.

Article septième

Pour le septième, nous ne voulons plus nous laisser vexer par les travaux que nos seigneurs nous imposent. Quand nous prenons des terres à bail, nous voulons en être maîtres selon les conventions. Toutefois, si le seigneur a besoin de nos bras, le paysan doit travailler pour lui de préférence et lui être fidèle, mais pour un salaire convenable, et aux jours et aux heures où le pauvre paysan peut disposer de son temps et de ses bras sans préjudice pour lui-même.

Article huitième

Pour le huitième, nous nous plaignons que beaucoup de terres soient grevées d'un cens trop élevé. Que les seigneurs acceptent l'arbitrage d'hommes honorables, et [183] qu'ils diminuent le cens selon l'équité, afin que le paysan ne travaille pas en vain, car tout ouvrier a droit à son salaire.

Article neuvième

Pour le neuvième, nous nous plaignons de ce que la justice est rendue avec partialité et qu'on établisse sans cesse de nouvelles dispositions sur les peines. Qu'on ne favorise personne et qu'on s'en tienne aux anciens règlements.

Article dixième

Nos griefs, pour le dixième, portent sur les terres et prairies que certains seigneurs se sont appropriées injustement, et qui doivent retourner à la commune, à moins de preuves d'une vente en ordre.

Article onzième

Pour le onzième, nous voulons que l'impôt à payer en cas de décès soit complètement aboli. Nous ne souffrirons plus qu'on dépouille des veuves et des orphelins, et qu'au mépris de Dieu et de ses lois, on les spolie selon les us et coutumes des seigneurs. Personne ne doit plus rien payer pour le cas de décès, ni beaucoup ni peu.

Article douzième et dernier

Pour le douzième, enfin, nous concluons en déclarant que s'il se trouvait qu'un ou plusieurs des articles qui précèdent soient en opposition avec l'Écriture (ce que nous ne pensons pas et il faudrait donc nous le prouver), nous y renonçons d'avance. Si, au contraire, l'Écriture nous en [184] indiquait encore d'autres sur l'oppression du prochain, nous les réservons et y adhérons dès à présent.

Que la paix du Christ soit avec nous tous !

Müntzer et le prolétariat ?

Une des particularités de Thomas Müntzer, soulignée par Engels, est qu'il semble déjà s'intéresser au prolétariat en y voyant la future force révolutionnaire de l'histoire. Dans la lettre reproduite ci-dessous, il encourage les mineurs d'Allstedt, où il a été curé, à se joindre à la lutte.

Le texte ci-dessous provient de :

Thomas Müntzer, Lettre 15 : « Müntzer aux habitants d'Allstedt », in Joël Lefebvre, *Thomas Müntzer, 1490-1525 : christianisme et révolution : écrits théologiques et politiques*, Presses universitaires de Lyon, 2021, pp. 212-214

Lettre de Müntzer aux mineurs

Mühlhausen, 26 ou 27 avril 1525

La pure crainte de Dieu avant toutes choses, frères bien-aimés !

Combien de temps dormirez-vous encore ? Combien de temps tarderez-vous encore à exécuter la volonté de Dieu, sous prétexte que, selon vous, Il vous a abandonnés ? Hélas ! Que de fois vous ai-je dit qu'il en serait nécessairement ainsi ! Dieu ne peut se révéler autrement. Il faut que vous demeuriez dans le détachement. Si vous ne le faites pas, le sacrifice et la souffrance de votre cœur affligé auront été en vain, et après cela, vous devrez derechef tomber dans la souffrance. Je vous le dis, si vous ne voulez pas souffrir pour Dieu, vous serez les martyrs du Diable. C'est pourquoi prenez garde ; ne soyez pas pusillanimes et nonchalants ; ne flattez pas plus longtemps les rêveurs pervers et les scélérats impies ; prenez l'initiative et livrez le combat du Seigneur ! Il est plus que temps !

Exhortez tous vos frères à ne pas se moquer du témoignage divin, sinon ils sont perdus. Tout le pays allemand, français et italien est en mouvement. Le Maître va commencer la partie, il faut que les scélérats en soient. À Fulda, pendant la semaine de Pâques, quatre églises conventuelles ont été dévastées ; les paysans du Klettgau, du Hegau et de la Forêt Noire se sont dressés, forts de trois mille hommes, et [213] leur troupe ne cesse de grandir. Ma seule crainte est que ces sots ne consentent à un faux accord, inconscients du dommage qui en résulterait.

Ne seriez-vous que trois qui, ayant atteint au détachement en Dieu, cherchent seulement Son nom et Son honneur, vous ne craindriez pas cent mille des leurs. Or çà ! Sus ! Sus ! Sus ! Les scélérats sont craintifs comme des chiens. Stimulez vos frères pour qu'ils parviennent à la paix intérieure et apportent le témoignage de leur élan. Cela est d'une extrême urgence. Sus ! Sus ! Sus ! N'ayez point de miséricorde, même si Ésaü vous suggère des paroles de bonté, Genèse 33,4. Ils vous supplieront gentiment, pleurnicheront, vous imploreront comme des enfants. Mais ne vous laissez

pas aller à la miséricorde, ainsi que Dieu le commanda à Moïse, Deutéronome 7,1-5, et ainsi qu'Il l'a à nous aussi révélé. Soulevez les villages et les villes, et surtout les compagnons mineurs et autres braves garçons, qui seront bien utiles. Nous ne devons pas dormir plus longtemps.

Voyez ! Au moment-même où j'écris ces mots, un messenger de Langensalza est venu m'apprendre que le peuple veut aller se saisir du bailli du duc Georges dans son château parce qu'il a voulu faire exécuter secrètement trois hommes. Les paysans d'Eichsfeld se soulèvent contre leurs hobereaux, et ils ne veulent leur faire aucun quartier. Voilà de nombreux faits qui doivent vous servir de modèle. Allez-y ! Sus donc ! Il est temps ! Balthazar et Barthel Krump, Valtein et Bischof mettez-vous en tête de la danse ! Faites tenir cette lettre aux compagnons mineurs. Mon imprimeur viendra dans quelques jours, j'en ai reçu le message. Pour le moment je ne peux faire plus, mais j'aurais voulu enseigner à nos frères que leur cœur doit devenir plus vaste que tous les châteaux et toutes les armures des scélérats impies de toute la Terre.

Sus ! Sus ! Tant que le feu est chaud ! Ne laissez pas refroidir votre glaive. Ne le laissez pas faiblir. Vlan ! Vlan ! Forgez en tapant sur les enclumes de Nemrod ! Jetez à bas leurs tours ! Il n'est pas possible, aussi longtemps qu'ils seront en vie, que vous vous libériez de la crainte des hommes. Tant qu'ils régneront sur vous, on ne pourra pas vous parler de Dieu. Sus ! Sus, pendant qu'il fait jour ! Dieu marche devant vous. Suivez ! Suivez ! Tous ces événements sont écrits dans Matthieu 24, Ézéchiel 34, Daniel 7, Esdras 10, Apocalypse 6, tous écrits qui expliquent Romains 13.

[214] C'est pourquoi ne vous laissez pas détourner par la crainte. Dieu est avec vous, comme il est écrit 2 Chroniques 20. Ainsi dit l'Éternel : « Ne craignez point et ne vous effrayez point devant cette multitude, car ce ne sera pas votre combat, mais celui du Seigneur. Ce ne sera pas vous qui combattrez ; il suffit que vous vous comportiez en hommes. Et vous verrez que l'aide de Dieu sera sur vous. » Quand Josaphat entendit ces mots, il se prosterna la face contre terre. Faites de même, grâce à Dieu, et qu'Il vous conforte dans la vraie foi sans la crainte des hommes, amen !

Thomas Müntzer,
serviteur de Dieu contre les impies.